

# Les crèches

- [Crèche l'Île aux enfants](#)
- [Crèche Eugène Delacroix](#)
- [Relais petite enfance](#)
- [Crèches - Accueil régulier](#)
- [Crèches - Accueil occasionnel](#)



## Crèche l'Île aux enfants

Depuis plus de 40 ans, la crèche l'Île aux enfants fait grandir les Quevillais. Elle peut accueillir quotidiennement jusqu'à 87 enfants à partir de l'âge de 10 semaines et jusqu'à la scolarisation.

Grâce à une équipe de professionnels qualifiés de la petite enfance, les tout-petits profitent

d'activités dans des espaces spécialement aménagés pour favoriser leur motricité libre et leur autonomie. A proximité de la Roseraie, la crèche dispose d'un bel espace en extérieur sécurisé avec divers jeux et un bac à sable mais aussi une piscine à balles et une vraie pataugeoire en intérieur !

Toujours dans le respect du rythme de l'enfant, les professionnels des crèches organisent les journées afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants.

Les tout-petits font également régulièrement des sorties notamment à la médiathèque, la maison des arts et dans les [espaces seniors](#) mais reçoivent aussi souvent de la visite des jeunes des [conseils des jeunes](#) et des [ados citoyens](#) pour des rencontres intergénérationnelles.

La crèche L'Île aux enfants propose, en plus de son accueil collectif régulier, [un accueil occasionnel](#) à la demi-journée ou à la journée (modalités à voir lors de l'inscription), pour les enfants à partir de l'âge de 10 semaines et jusqu'à la scolarisation afin de répondre aux besoins ponctuels des parents (rendez-vous médicaux ou professionnels, assistante maternelle indisponible...)

Les enfants sont répartis en sept sections selon leur âge :

- Les Matelots et les Moussaillons, de 10 semaines à 1 an (26 enfants)
- Les Pirates et les Corsaires, entre 1 et 2 ans (26 enfants)
- Les Mariniers, les Bateliers et les Flibustiers, entre 2 et 3 ans (35 enfants)

Horaires :

Du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Retrouvez les crèches municipales et le Relais Petite Enfance dans la [carte interactive](#).

contact

## Crèche l'Île aux enfants

### Coordonnées :

- 02 35 68 99 34
- [crecheileauxenfants@grandquevilly.fr](mailto:crecheileauxenfants@grandquevilly.fr)
- Avenue du P. JF Kennedy



## Crèche Eugène Delacroix

La crèche Delacroix peut accueillir quotidiennement jusqu'à 40 enfants à partir de l'âge de 10 semaines et jusqu'à la scolarisation. Une équipe de professionnels de la petite enfance encadre les tout-petits dans des locaux lumineux et respectueux du développement durable.

A la crèche Delacroix, les enfants peuvent profiter de diverses activités dans des espaces aménagés et ouverts qui leur permettent de choisir ce qu'ils souhaitent faire et de

développer leur motricité libre pour qu'ils gagnent en autonomie. La crèche adopte la méthode Snoezelen avec une salle à l'ambiance zen et tamisée qui permet aux enfants de développer leurs sens dans un espace calme et rassurant.

Toujours dans le respect du rythme de l'enfant, les professionnels des crèches organisent les journées afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants.

Les tout-petits font également régulièrement des sorties notamment dans les [espaces seniors](#) mais reçoivent aussi souvent de la visite des jeunes des conseils des jeunes et des ados citoyens pour des rencontres intergénérationnelles.

Les enfants sont répartis en deux sections selon leur âge :

- Les petits crayons, de 10 semaines à 15 mois (20 enfants)
- Les grands pinceaux, entre 15 mois et 3 ans (20 enfants)

La crèche Delacroix propose, en plus de son accueil régulier, [un accueil occasionnel](#) à la journée pour les enfants à partir de 2 ans afin de répondre aux besoins ponctuels des parents (rendez-vous médicaux ou professionnels, assistante maternelle indisponible, etc.).

Horaires :

Du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Retrouvez les crèches municipales et le Relais Petite Enfance dans la [carte interactive](#).

contact

## Crèche Delacroix

### Coordonnées :

- 02 35 68 99 45
- [crechedelacroix@grandquevilly.fr](mailto:crechedelacroix@grandquevilly.fr)
- Rue Paul Cézanne



## Relais petite enfance

Situé près de la crèche l'Île aux enfants, le Relais Petite Enfance (RPE) a plusieurs missions. C'est un lieu d'écoute, de rencontre, d'aide et d'animation au service des assistantes maternelles de la ville, des enfants accueillis et des parents.

Au RPE, les parents et futurs parents peuvent trouver des informations sur les différents modes de garde disponibles en ville : crèches municipales ou privées, assistantes

maternelles, Maison d'assistantes maternelles... Ils y trouvent également des conseils, une liste des assistantes maternelles de la ville mais aussi une aide à la rédaction de leur contrat de travail.

C'est aussi un lieu d'accueil qui permet aux assistantes maternelles de venir avec les enfants qu'elles gardent pour participer à des activités, ateliers ou sorties. Cela leur permet également d'échanger entre elles et de trouver des conseils auprès de l'animatrice pour approfondir et se professionnaliser dans l'approche de la prise en charge de l'enfant.

Le RPE est cofinancé par la Ville et la CAF.

Horaires :

Permanences sans rendez-vous : lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 15h.

Permanences sur rendez-vous : lundi et vendredi de 15h à 17h30, mardi de 15h à 18h30 et mercredi de 9h à 12h.

Ateliers d'éveil, sur inscription : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h45.

Réunions thématiques : une fois par mois en alternance entre le samedi matin et le mardi soir

Retrouvez les crèches municipales et le Relais Petite Enfance dans la [carte interactive](#).

Retrouvez aussi le Relais Petite Enfance sur l'[espace Anne Franck en cliquant juste ici](#).

contact

## **Relais petite enfance**

## Coordonnées :

- 02.35.68.91.72
- [rpe.petite-enfance@grandquevilly.fr](mailto:rpe.petite-enfance@grandquevilly.fr)
- Esplanade Tony Larue

## Crèches - Accueil régulier

La Ville de Grand Quevilly dispose de deux structures d'accueil de la petite enfance :

- La crèche l'Île Aux Enfants située avenue du P. JF Kennedy.
- La crèche Eugène Delacroix située rue Paul Cézanne.

Les demandes d'inscription dans l'un de ces structures peuvent être faites tout au long de l'année. Pour effectuer cette demande un [formulaire est disponible en téléchargement](#).

Il peut être rempli après téléchargement ou impression et :

- envoyé par mail à [service.petite-enfance@grandquevilly.fr](mailto:service.petite-enfance@grandquevilly.fr)
- déposé avec les documents demandés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.
- envoyé par courrier avec les documents demandés à :

Service petite enfance  
Hôtel de Ville  
Esplanade Tony Larue  
76 120 Grand Quevilly

La commission d'attribution des places en crèches se réunit deux fois par an (au printemps et en automne) pour étudier les dossiers et définir les admissibilités.

## Les critères d'admission

Les critères d'admission font l'objet d'une étude d'ensemble.

Critères généraux :

- L'ordre de réception de la demande d'inscription
- La domiciliation sur Grand Quevilly d'au moins un des deux parents est priorisée
- La date d'entrée souhaitée
- L'âge des enfants en relation avec les places disponibles dans chaque structure et section
- Le nombre de jours demandés
- La situation professionnelle

Critères spécifiques :

- *La fratrie présente dans la crèche à la date de l'admission de l'enfant.*
- *Les naissances multiples, adoption.*

Sans pour autant être un critère spécifique, des situations particulières peuvent être évoquées :

La situation familiale, sociale (accès à un emploi ou une formation, parcours de réinsertion professionnelle, recherche d'emploi, bénéficiaire du RSA, étudiants), professionnelle et médicale nécessitant un soutien particulier des familles au moment de l'accueil de leur enfant.

## Tarifs

La participation financière des parents est calculée suivant un taux d'effort appliqué aux ressources des familles par référence au barème CNAF. Pour une simulation du tarif horaire, rendez-vous sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr).



## Règlements

Plus d'informations sur le [règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche](#) et sur le [règlement de fonctionnement des structures municipales d'accueil petite-enfance](#)

## Crèches - Accueil occasionnel

La Ville de Grand Quevilly dispose de deux structures d'accueil de la petite enfance :

- La crèche l'Île Aux Enfants située avenue du P. JF Kennedy.
- La crèche Eugène Delacroix située rue Paul Cézanne.

Ces deux structures proposent un dispositif d'accueil occasionnel, qui permet de répondre à des besoins ponctuels des familles pour l'accueil des enfants (rendez-vous professionnel, chez le médecin, courses à faire, besoin d'un soutien pour permettre d'aménager des temps de repos physiques et/ou émotionnel, etc.).

Les demandes d'inscription dans l'une de ces structures peuvent être faites tout au long de l'année. Pour effectuer cette demande un [formulaire est disponible en téléchargement](#).

## Modalités d'accueil

- Les enfants peuvent être accueillis à partir de 3 mois à la crèche Île aux enfants et à partir de 15 mois à la crèche Eugène Delacroix, en fonction des places et des créneaux disponibles.
- L'enfant doit être inscrit avant toute prise en charge (voir plus bas). Les besoins doivent être connus à l'avance, ponctuels et non récurrents.
- Les horaires d'accueils peuvent être différents selon les situations ou la crèche (Île Aux Enfants ou Eugène Delacroix).
- Vous pouvez vous rapprocher des crèches pour plus d'informations au 02 35 68

99 34 pour la crèche l'Île Aux Enfants, et au 02 35 68 99 45 pour la crèche Eugène Delacroix.

## Comment en bénéficier ?

- Complétez une demande de pré-inscription grâce au [formulaire disponible en ligne](#), à l'accueil de l'Hôtel de Ville, dans les crèches et au Relais Petite Enfance.
- Il est à retourner rempli par mail à [service.petite-enfance@grandquevilly.fr](mailto:service.petite-enfance@grandquevilly.fr), par courrier ou à déposer à :
- Les crèches vous contacteront, si des places sont disponibles, pour vous transmettre la liste des documents à fournir et convenir d'un rendez-vous.

## Tarif

Le tarif est soumis au barème PSU (Prestation de service unitaire) de la CAF, en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.